



Priorité au repérage très précoce des enfants autistes

Explication Alors qu'est célébrée mardi 2 avril la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, le gouvernement souhaite faciliter un repérage de certains signes évocateurs, parfois présents avant l'âge de 18 mois. L'autisme est-il diagnostiqué trop tardivement en France ?

On estime que, dans la grande majorité des cas, les enfants autistes sont diagnostiqués entre 3 et 5 ans. Ce qui est bien trop tardif selon la Haute Autorité de santé (HAS). « Plus le diagnostic est posé tôt, plus les interventions pourront être mises en place précocement et aideront l'enfant dans son développement », indiquait cette instance en février 2018.

Dans certains cas, il est possible de repérer, avant même l'âge de 18 mois, des premiers signes évocateurs d'un risque autistique. Par exemple chez des enfants qui ne babilent pas, qui n'arrivent pas à pointer à distance avec le doigt ou sont dans l'incapacité de réaliser certains gestes « sociaux », comme faire coucou ou au revoir.

Comment favoriser un repérage plus précoce ?

C'est l'un des objectifs majeurs de Sophie Cluzel, la secrétaire d'État aux personnes handicapées qui, lundi 1er avril, a annoncé la mise en œuvre de plusieurs mesures contenues dans son plan autisme dévoilé voici un an. L'idée est d'abord de mieux sensibiliser les professionnels de « première ligne » au contact de très jeunes enfants (généralistes, pédiatres, médecins de PMI, médecins scolaires) en leur fournissant un « outil d'aide au repérage précoce ».

Dans ce domaine, les lacunes sont réelles. Le plan autisme, présenté l'an passé par le gouvernement, souligne que 50 % des généralistes et 20 % des pédiatres n'ont reçu, durant leurs études, aucune formation sur les troubles du spectre autistique. Mieux formés, ces praticiens devraient donc être en mesure d'adresser des enfants ayant des signes d'alerte aux plate-formes spécialisées qui vont être progressivement installées sur le territoire.

« Ensuite, les familles pourront disposer d'un forfait d'intervention précoce pour leur permettre d'accéder, sans aucun reste à charge, à des psychologues, des psychomotriciens et des ergothérapeutes. Dès cette année, un budget de 90 millions sera affecté à cette mesure », indique Claire Compagnon, déléguée interministérielle pour l'autisme.

Peut-on confondre certains signes de l'autisme avec ceux d'une maltraitance ?

C'est ce qu'affirment des responsables associatifs alors que sera diffusé, samedi 6 avril à 21 heures sur Public sénat, un documentaire sur Rachel, une mère de trois enfants qui, en 2015, s'est vue retirer la garde de ses trois enfants. Deux d'entre eux ont été diagnostiqués autistes et le troisième hyperactif. « Les enfants autistes peuvent avoir des troubles du comportement, des difficultés à s'alimenter, à se laver, qui sont parfois interprétés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) comme des négligences et des maltraitances potentielles de la part des parents », explique Magali Pignard, cofondatrice de l'association francophone des femmes autistes.

Aujourd'hui, il est toutefois difficile d'évaluer le nombre de familles faisant ainsi, à tort, l'objet de soupçons de maltraitance. « Ce qu'il faut dans ce cas, indique Claire Compagnon, c'est très vite avoir recours à un centre ressource autisme (CRA) pour faire le point sur la situation de l'enfant